

# Evaluation Initiale d'aptitude aux formations DEUX ROUES (PERMIS A1 ET A2) SUR VEHICULE

Réf de l'action : ECF R130.PR indice 04 du 29/04/2021 -

## OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable d'évaluer le niveau d'une personne à la conduite d'un véhicule de catégorie A ou A1 ;  
Être capable de déterminer le nombre d'heures de formation nécessaires ;  
Être capable de répondre à l'obligation réglementaire des articles L213-2 et R213-3 du Code de la Route.

## PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie A ou A1,
- Cette évaluation est obligatoire pour toute personne âgée de :
  - Au moins 16 ans, souhaitant débiter une formation A1,
  - Au moins 18 ans, souhaitant débiter une formation A2,

## AVERTISSEMENT

- Selon les articles R213-2 et R213-3 du Code de la Route, l'évaluation du niveau du candidat avant l'entrée en formation est obligatoire, tout comme le nombre prévisionnel d'heures de formation devant être précisé dans le contrat.

## MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,

## MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » du CCS « 2 roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire :  
[Ecf melun \[ecfmeluncesson@gmail.com\]\(mailto:ecfmeluncesson@gmail.com\)](mailto:ecfmeluncesson@gmail.com) 01.64.39.51.91

## MOYENS D'EVALUATION

- Evaluation réalisée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière avec un véhicule moto école, sur piste.
- Fiche d'évaluation initiale « moto ».

## THEMES D'EVALUATION

- Évaluer son niveau :
  - d'expérience en conduite,
  - de motivation,
  - de connaissance des organes de la moto,
  - de pratique de la conduite (demi-tour, départs/arrêts, tourner, freiner, changer de vitesse...).

## MODALITES D'EVALUATION

- L'évaluation s'articule autour de questions orales et de tests pratiques sur le véhicule selon les thèmes d'évaluation.

## SANCTION VISEE

- La Fiche d'évaluation initiale « moto » fait apparaître :
  - les notes obtenues par critères,
  - le score total,
  - le nombre d'heures de formation proposé,
  - le nom, le numéro de l'autorisation d'enseigner et la signature du formateur,
  - Il sera annexé au contrat.

Organisme agréé Cf site [www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr) de l'Agence.

## EFFECTIFS

- Une personne par véhicule (évaluation individuelle).

## HORAIRES

- Cf. site [www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr) de l'agence.

## DUREE DE LA PRESTATION

**1 heure**

